

[ACHPR67 | Mettre fin aux répressions violentes des manifestations en Afrique](#)

24.11.2020

[Read this article in English here](#)

Le 24 novembre, ISHR a fait une déclaration sur la situation des droits humains en Afrique, mettant l'accent sur les restrictions à la liberté de réunion en Afrique et sur les arrestations récentes des employé.es de l'EIPR (Egyptian Initiative for Personal Rights) en Égypte.



Dans sa [déclaration](#), ISHR a présenté les défis auxquels la société civile s'est trouvée confrontée au cours de cette année électorale. Elle a également souligné la situation en Guinée et en Côte d'Ivoire, mentionnant la répression des manifestations qui ont eu lieu avant et après les élections présidentielles. ISHR s'est par ailleurs inquiétée de la situation au Nigéria et de l'assassinat de manifestant.es demandant le démantèlement de l'unité de police spéciale anti-cambriolage.

Adélaïde Etong Kame, chargée du programme pour l'Afrique d'ISHR, a rappelé que « l'utilisation excessive de la force lors de manifestations pacifiques par les forces de police en Afrique continu[ait] de demeurer un problème » et a ajouté que « le climat actuel ne justifi[ait] en aucun cas les violations des droits humains qui ont précédé et ou suivi le passage aux urnes des populations africaines ».

ISHR a attiré l'attention de la Commission Africaine sur les sanctions prises à l'encontre de défenseur.es en Égypte, ciblé.es uniquement en raison de leur travail légitime, en vue de les intimider et, par là-même, d'intimider l'ensemble de la communauté des défenseur.es des droits humains en Égypte.

« L'EIPR est l'une des rares organisations indépendantes de défense des droits humains en Égypte qui continue de travailler publiquement et de collaborer avec les institutions étatiques. Nous sommes également de plus en plus préoccupé.es par l'espace de plus en plus restreint pour des organisations comme l'EIPR et d'autres, qui choisissent de mener leur travail publiquement en Égypte et qui sont punies pour avoir tenté de faire respecter les droits humains et les normes constitutionnelles dans le pays », a déclaré Mme Etong Kame.

Pour conclure, ISHR a rappelé à la Commission Africaine les efforts consentis à ce jour pour assurer la protection juridique des défenseur.es en Afrique et l'importance de maintenir ces efforts et de s'assurer qu'ils ne soient pas abandonnés du fait de la crise sanitaire actuelle.

Mme Etong Kame a terminé sur ces mots : « Enfin, Monsieur le Président, ces cinq dernières années, de plus en plus d'États africains ont fait de la protection juridique des défenseur.es une réalité au niveau national et d'autres sont en voie de le faire. C'est le cas du Niger, de la Guinée ou encore du Bénin. Il est important que ces avancées ne soient pas anéanties ou dénaturées par les violations commises par ces temps de crise, car l'adoption et la mise en œuvre de ces lois en demeurent d'autant plus importantes. »

Contact : Adélaïde Etong Kame, responsable du programme pour l'Afrique, a.etong@ishr.ch

Photo: ISHR